

Informatisation de bibliothèque

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 26 AVRIL 2002
MISE À JOUR : ASSEMBLÉE DU 30 JANVIER 2006 **MODIFICATION :** 15 DÉCEMBRE 2011

BENEFICIAIRES

Sont concernés les communes ou EPCI avec un personnel dédié à la bibliothèque et formé à la gestion bibliothéconomique et à la pratique de l'informatique, disposant d'un budget d'acquisitions documentaires d'au moins 1 € par habitant (pour l'acquisition d'un logiciel spécialisé).

■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

L'intervention vise à soutenir l'informatisation des bibliothèques, par l'acquisition de matériel pour la consultation des ressources documentaires sur Internet ainsi que du catalogue de la Bibliothèque Départementale de la Creuse (BDC) par l'acquisition d'un logiciel spécialisé et du matériel nécessaire à la gestion bibliothéconomique (imprimante, scannette, etc), à permettre la mise en ligne du catalogue des fonds propres et/ou la création d'un portail et à permettre la protection des collections par un système anti-vol (de type électromagnétique ou RFID).

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de la (ou des) facture(s) acquittée(s).

■ MODALITES DE CALCUL

Les dépenses éligibles sont les coûts d'acquisition, d'installation et de formation au logiciel afférents.

L'aide est égale à :

- 25 % de la dépense totale hors taxes prévue par la commune ou l'EPCI, pour les bibliothèques aux normes de l'Etat bénéficiant d'une aide par la DRAC ou par d'autres dispositifs publics,
- 50 % de la dépense totale hors taxes prévue par la commune ou l'EPCI, pour les autres bibliothèques.

■ PRESENTATION DU DOSSIER

Le courrier de la collectivité au Conseil départemental comprendra :

- le projet et le cahier des charges élaborés en concertation avec la BDC pour faciliter les échanges de notices et respecter les critères techniques indispensables,
- le devis du ou des fournisseurs spécialisés choisis par la collectivité,
- la délibération de la collectivité décidant l'acquisition du matériel et du logiciel ainsi que la mutualisation des réservations avec la BDC.

RENSEIGNEMENTS

DIRECTION
DE LA LECTURE PUBLIQUE
%
RUE DES LILAS
TÉL. 05 44 30 26 26
www.creuse.fr